



À eux seuls, les établissements de santé gèrent plusieurs millions de mètres carrés d'espaces dans lesquels travaillent quotidiennement leurs équipes. Depuis de nombreuses années, l'ensemble de ces établissements conduisent des projets de rénovation, de construction et de modernisation de leur patrimoine dont certains concernent directement l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels de la santé. En partenariat avec l'Union des Architectes Francophones pour la Santé (UAFS), la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) souhaite récompenser les projets des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et d'architectes-concepteurs mettant en avant la qualité architecturale au service du bien-être, de la santé et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels du monde de la santé. Ainsi, ce trophée vise à valoriser le travail collaboratif réalisé par une équipe de maîtrise d'ouvrage (établissement commanditaire du projet architectural mis en place) et une équipe de maîtrise d'œuvre (architectes-concepteurs).

Propos recueillis auprès de **Gérard Huet**, architecte et président de l'UAFS et **David Entibi** vice-président de l'UAFS



#### Pourquoi était-il pertinent pour l'UAFS de rejoindre la MNH dans l'organisation de ces trophées ?

**David Entibi :** Depuis la première édition des Journées de l'Architecture en Santé (JAS), nous avons pour ambition de mettre à l'honneur la qualité architecturale et l'implication forte des professionnels de santé sous la forme d'un concours afin de récompenser des projets ambitieux et la dynamique qui anime les professionnels de santé impliqués dans des restructurations, des modernisations ou des constructions de nouveaux établissements. Cet événement n'avait pas pu être organisé lors des précédentes éditions des JAS, notamment en raison de la crise sanitaire.

En parallèle, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers qui est engagée depuis plus de 60 ans auprès des acteurs de la santé, notamment à

travers ses enquêtes régulières sur l'état de l'hôpital public via son Observatoire de la santé et le Bureau d'Intelligence Collective, organise depuis plusieurs années des remises de trophées pour récompenser des projets remarquables au sein des établissements de santé.

Il nous a semblé pertinent de créer ensemble un trophée MNH, afin de valoriser le travail commun des professionnels hospitaliers et des concepteurs autour d'un projet structurant.

#### Dans le cadre de ce trophée, quels seront les critères retenus pour récompenser les projets ?

**D. E. :** Le trophée MNH « *Qualité de vie et des conditions de travail & Architecture en santé* » a pour objectif de valoriser le travail collaboratif réalisé par une équipe de maîtrise d'ouvrage et une équipe de maîtrise d'œuvre. Les critères retenus ne viseront donc pas à juger la qualité du projet, mais la qualité du travail collaboratif entre les équipes. Les échanges et la communication entre les concepteurs et les futurs utilisateurs font encore défaut dans beaucoup de projets. Or, des collaborations riches et des groupes de travail denses ne peuvent qu'améliorer la qualité du résultat architectural d'un projet, car l'entente entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage doit être pleine et entière. C'est pourquoi les remarquables actions et collaborations méritent d'être récompensées.

Ainsi, et dans le cadre de la présentation du dossier de candidature, les principaux acteurs impliqués dans la réussite du projet doivent se manifester. Les problématiques auxquelles le projet répond, les objectifs de l'établissement fixés par la maîtrise d'ouvrage, son apport pour les bénéficiaires, la traduction des objectifs en projet architectural et le dialogue entre les équipes doivent aussi être présentés. Cet ensemble de critères permet de souligner la qualité de la mise en œuvre du projet par les équipes de maîtrise d'œuvre et les équipes de maîtrise d'ouvrage.

### **Quelles relations faites-vous entre l'architecture d'un établissement et l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel ?**

**Gérard Huet :** Les réponses architecturales s'adressent à la formulation d'un programme. Le programme réfère à un usage, à une habitabilité. En conséquence, la préoccupation du dessin de l'architecte doit satisfaire les principes fonctionnels attendus par la maîtrise d'ouvrage, et respecter un haut niveau de qualité et d'ergonomie des lieux eu égard à ses usages. Il s'agit, il me semble, être la quintessence d'une réponse architecturale attentive aux usages et aux personnes.

### **Comment la notion de confort et de bien-être du personnel doit-elle être intégrée aux opérations réalisées pour des établissements de santé, en construction et en restructuration ?**

**G. H. :** L'architecte doit façonner son projet en fonction des personnes et non pas en fonction de l'institution. L'attention portée par le maître d'ouvrage à la qualité des lieux en considération de leurs usages est pour cela fondamentale. En effet, un bâtiment n'est pas une construction abstraite. Il sera habité par la communauté médicale et des patients. Une attention particulière doit donc être apportée à ces usagers en fonction de leurs statuts et de leurs besoins.

### **Quel est le calendrier prévu ?**

**D. E. :** Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert depuis le 17 octobre 2022 et sera possible jusqu'au 31 janvier 2023. Les participants doivent remplir un dossier de candidature et y annexer des photographies ou des éléments graphiques qui valorisent davantage leur projet, ainsi qu'une vidéo inférieure ou égale à 150 secondes.

### **Quand et comment sera remis ce trophée ?**

**D. E. :** Les dossiers seront évalués par un jury aux profils, compétences et sensibilités, différents. Ce jury sera constitué d'un directeur d'établissement hospitalo-universitaire, de deux architectes, d'un représentant du corps médical, d'un représentant de la direction des ressources humaines, d'un représentant des personnels soignants et d'un représentant des directeurs d'hôpitaux généraux, afin d'asseoir la sensibilité de chaque acteur susceptible d'être intégré dans une équipe de projet. Les dossiers seront examinés par le jury ainsi que par des personnes extérieures choisies par la MNH en raison de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent au monde de la santé, du social et de l'architecture. A l'issue de la notation du jury, l'équipe lauréate sera désignée et l'annonce des résultats devrait avoir lieu au printemps 2023 et le trophée sera remis lors d'une cérémonie. Enfin, en présence des représentants de la MNH, de l'UAFS et du jury, l'équipe lauréate sera invitée à présenter ses travaux sur le Village des Architectes durant le salon Santexpo, qui aura lieu du 23 au 25 mai 2023 à Paris. Au travers du partenariat avec l'UAFS, le projet architectural lauréat sera mis en lumière durant les JAS le 16 octobre 2023 à Menton.

### **Comment l'architecture des établissements de santé doit-elle prendre en compte les besoins du personnel en matière de qualité de vie au travail ?**

**G. H. :** Le maître d'ouvrage indique la direction vers laquelle les projets architecturaux doivent se tourner. Il doit s'assurer que les espaces construits et qui répondent au programme, prennent en compte la recherche et l'attention de confort que tous les usagers méritent. Les lieux doivent être facilement identifiables, repérables, éclairés naturellement, et si possible offrir des vues sur l'extérieur, de manière à ce qu'une fluidité relationnelle puisse s'installer au sein de l'établissement.

Le règlement est consultable sur les sites internet de la MNH : [www.mnh.fr](http://www.mnh.fr)  
de l'UAFS : [www.uafs.fr](http://www.uafs.fr)  
et des Journées de l'Architecture en Santé : [www.ja-sante.fr](http://www.ja-sante.fr)

